



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **mardi le 6 septembre 2016, à 20 h 00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande de dérogation mineure visant à permettre, dans un projet résidentiel intégré, qu'une case de stationnement soit située à une distance maximale de 80 m du bâtiment qu'elle dessert au lieu de 45 m maximum tel stipulé à l'article 326 du règlement de zonage numéro 876-2003, au 8, rue de Beauharnois, lot projeté 5 946 516, rue des Cerisiers, zone H04-431, district Pierre-Laporte.
2. Demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'une résidence unifamiliale avec garage attaché situé à 2,5 m de la ligne latérale de lot au lieu de 3 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 pour un immeuble situé au 98, rue des Patriotes, lot 2 591 428, zone H04-455, district Shefford.
3. Demande de dérogation mineure visant à réduire la marge avant par rapport à la rue du Ruisseau à 13 m minimum au lieu de 15 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003, pour le lot 5 619 675, au coin des rues du Ruisseau et Frontenac, zone H02-217, district Lac-Bromont.
4. Demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d'un lot ayant une profondeur moyenne de 24,8 m au lieu de 30 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003, au 8, rue de Beauharnois, lot projeté 5 946 501, rue des Cerisiers, zone H04-431, district Pierre-Laporte

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 17^e jour d'août 2016.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Nadeau, greffière de la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint dans le journal Le Guide circulant dans la municipalité, dans son édition du 17 août 2016 ainsi que sur le site internet de la Ville et que je l'ai affiché en date du 17 août 2016, à l'hôtel de ville, sis au 88 boulevard de Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 août 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau